

## **Règlement pour l'attribution du Challenge „de l'Aubepierre“ Pistage 97**

Conditions :

Pour recevoir le challenge, le chine doit avoir au moins 2 résultats en classe ChP1-3

- a) les 2 meilleurs résultat de concours officiels publiés par la CTUS
- b) les concours doivent avoir lieu pendant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Le chien doit avoir obtenu au moins 2 résultats avec « Mention ».

Divers :

Le challenge sera remis lors de l'AG du CSBB. Le propriétaire du chien doit être membre actif (et travailler avec un briard).

Le gagnant fera graver le nom du chien et l'année, à ses frais.

Durée :

Si un chien (conducteur) gagne le challenge trois fois de suite, il lui appartiendra définitivement. Après 6 attributions, il appartiendra au membre actif qui aura le plus de fois gagné le challenge. En cas d'égalité, il sera d'abord tenu compte :

- 1. du total des points
- 2. du meilleur résultat
- 3. du chien le plus agé
- 4. du conducteur le plus agé

Le challenge sera attribué pour la première fois en 2002, compte tenu des résultats de l'année 2001.

Janvier 2002    La Donatrice : Claire Stalder